

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 18

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 7

Stéphane BESSON, Danièle CARTERON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

**DEL2025-100 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLEGUE AU SEIN DE
L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 74**

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie n°2003-2914 en date du 23 décembre 2003 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2017 approuvant l'adhésion de la CCVT à l'EPF de la Haute-Savoie ;

Vu les délibérations n° 2020/047 du 29 juillet 2020 et 2024/003 du 30 janvier 2025 portant désignation de membres au sein de l'EPF de la Haute-Savoie ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 17 novembre 2025 ;

Considérant la composition actuelle des représentants au sein de l'EPF 74 ;

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ	Monsieur Franck PACCARD
Madame Laurence AUDETTE	Monsieur Stéphane BESSON
André PERRILLAT-AMÉDÉ	Monsieur Claude COLLOMB-PATTON
Monsieur Didier THÉVENET	Monsieur Sébastien BRIAND

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Laurence AUDETTE, il convient de la remplacer en tant que déléguée titulaire au sein de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Messieurs Sébastien BRIAND et Pierre BARRUCAND se portent candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- DESIGNE, à 22 voix pour et 2 abstentions (MM. Sébastien BRIAND et Pierre BARRUCAND) :
 - M. Sébastien BRIAND en tant que délégué titulaire,
 - M. Pierre BARRUCAND en tant que suppléant,pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Claire BARRIN



Délibération transmise en Préfecture le 4 décembre 2025

Publiée le 4 décembre 2025